

**CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE
DU PAYS-D'ENHAUT**

**PROCES-VERBAL
du 4 octobre 2023**

Présents : Blum Annie, Henchoz Cretegny Isabelle, Holt Vanessa, Jaquillard François, Lenoir Maxime, Lourenço Duque José, Martin Antoine, Ramel Dorothée, Reichenbach André, Schopfer Barbara, Stauber Maximilien, von Siebenthal Stéphane.

CODIR : Berruex Pascal, Genillard Michèle, Pilet Catherine

Invitée : Mottier Darcy

(**Abréviations :** CODIR : Comité Directeur de l'Association Scolaire Intercommunale // UAPE : Unité d'Accueil pour Ecoliers // COGEFI : Commission Gestion Finances)

M. Reichenbach, Président, ouvre le conseil et salue les personnes présentes.

1. Appel

L'appel est effectué par la secrétaire. Les douze conseillers sont présents. Le quorum est atteint et le conseil peut délibérer. Les trois municipaux membres du CODIR sont présents, ainsi que Mme Mottier, directrice des écoles.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Reichenbach, président, propose une légère modification de l'ordre du jour dont le point 3 sera scindé en deux. En effet, en plus de l'assermentation de deux nouveaux conseillers, il doit aussi procéder à l'assermentation d'un nouveau membre du CODIR. Cette modification est validée par les conseillers. L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Assermentations

- a) D'un nouveau membre du CODIR.
- b) De deux nouveaux conseillers.

Assermentation de M. Pascal Berruex, nouveau membre du CODIR

M. le Président passe à l'assermentation du nouveau membre du CODIR, M. Pascal Berruex. Il donne connaissance de la formule du serment qu'il va prêter, puis, à l'appel de son nom, le concerné lèvera la main droite et répondra "JE LE PROMETS". M. Reichenbach prie l'assistance de se lever et donne lecture de la promesse :

« Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.
Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens de l'Association scolaire intercommunale du Pays-d'Enhaut et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.
Vous promettez également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens de l'association, de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées. »

M. Berruex promet et M. Reichenbach en prend acte et le remercie. En vertu du mandat que lui confère la loi, il le déclare régulièrement installé en qualité de membre du Comité de direction de l'Association scolaire intercommunale du Pays-d'Enhaut pour la fin de la législature 2021 à 2026, et invite l'assemblée à reprendre place.

Assermentations de MM. Maxime Lenoir et José Lourenço Duque

M. le Président passe ensuite au serment des nouveaux membres du Conseil intercommunal. Il donne lecture de la promesse légale figurant à l'art. 9 de la loi sur les Communes. Après cette lecture, M. Reichenbach procèdera à l'appel et MM. Lenoir et Lourenço Duque, à l'appel de leurs noms, voudront bien lever la main droite et répondre "JE LE PROMETS". L'assemblée est invitée à se lever.

Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens de l'Association scolaire intercommunale du Pays-d'Enhaut et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

MM. Lenoir et Lourenço Duque promettent. M. le Président en prend acte et les remercie. En vertu des pouvoirs que lui confère la loi, il déclare qu'ils sont régulièrement installés en qualité de membres du Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale du Pays-d'Enhaut pour la fin de la législature 2021 - 2026. Il invite l'assemblée à reprendre place

4. Adoption du procès-verbal du Conseil intercommunal du 22 mai 2023.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Correspondance et informations du bureau

Le bureau n'a pas de correspondance ou d'informations.

6. Communications du CODIR

Mme Genillard, présidente du CODIR, souhaite féliciter son nouveau collègue M. Berruex pour son élection. M. Berruex a déjà participé à une séance du CODIR en tant qu'invité, et ses collègues se réjouissent, maintenant qu'il est dûment assermenté, de pouvoir collaborer avec lui.

7. Préavis 2/2023 – Budget 2024

Commission :

Mme Isabelle Henchoz Cretegny, rapporteur
M. Maximilien Stauber et M. Stéphane Von Siebenthal, membres

Délégation CODIR

Mme Michèle Genillard, Présidente

Rapport de commission – séance du 26 septembre 2023

Lecture : Mme Isabelle Henchoz Cretegny.

La commission s'est entretenue avec Mme Michèle Genillard, présidente du CODIR, qu'elle remercie pour les compléments d'information et réponses apportées à ses questions. La commission a observé avec satisfaction qu'hormis les variations usuelles, le budget 2024 correspond de près à celui de 2023. Quelques précisions sont apportées concernant les points suivants :

Compte 500.301 : la différence de Fr. 1'000.— supplémentaires au budget correspond à l'adaptation des salaires.

Compte 500.318.1 : la diminution de Fr. 10'000.— par rapport au budget 2023 est liée à la diminution des élèves utilisant les différents transports scolaires. Ce nombre est basé sur les inscriptions 2023 et peut changer en cours d'année, d'où la réserve prévue à cet effet.

Compte 500.318.2 : l'adaptation des charges correspond au montant d'avant la pandémie.

Compte 500.451.1 : les charges globales des communes sont légèrement plus basses qu'en 2023 (baisse des frais de transports et loyer refacturé à l'ARPAJE, notamment).

En conclusion et à l'unanimité de ses membres, la commission invite le Conseil à accepter le préavis 2/2023 concernant le budget 2024 et à décharger le CODIR à qui elle adresse ses vifs remerciements pour le travail effectué.

M. Reichenbach, Président, ouvre la discussion. Des précisions sont demandées au sujet des abréviations « RAC » et « mesures T1 ». Mme Mottier, directrice, explique qu'il s'agit des classes de raccordement ou d'école de la transition (anciennement SEMO – semestre de motivation). Ces classes sont considérées comme faisant partie intégrante de la scolarité obligatoire.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Vote du préavis :

Le préavis 2/2023 est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Intercommunal de l'ASIPE

- vu le préavis 2/2023 du 30 août 2023 ;
- où le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'accepter le budget 2024 de l'Association Scolaire Intercommunale du Pays-d'Enhaut tel que présenté.

8. Propositions individuelles et divers.

- Mme Mottier, Directrice, tient à souhaiter la bienvenue à M. Pascal Berruex, avec qui la collaboration est au rendez-vous. Mme Mottier fait part de son plaisir de faire partie de cette grande communauté qui gère l'école ; en effet, ce n'est pas un travail qui peut se faire seul. Elle relève la richesse de l'équipe, dont font partie les parents, les enseignants, les politiciens, et bien d'autres, et remercie chacun pour son travail.
- Mme Ramel tient à informer les Conseillers que la brochure des activités extra-scolaires a pu être imprimée à temps avant la fin de l'année scolaire et envoyée à chaque famille du Pays-d'Enhaut avec des enfants scolarisés dans le courrier d'été de l'école. La Commune de Château-d'Oex l'a distribuée lors de l'après-midi d'accueil des nouveaux citoyens. Mme Ramel relate que la brochure a été pliée par les élèves qui effectuaient leur stage en imprimerie lors de la dernière semaine d'école. Elle remercie la Direction des écoles d'avoir mis l'exemplaire en PDF sur son site internet. On ne la trouve pas encore sur les sites des communes, mais cela ne saurait tarder. Pays-d'Enhaut Région et Tourisme (PERET) avait refusé dans un premier temps, mais étant donné que la brochure aurait tout à fait sa place dans la partie « promotion de la vie » de son site, le sujet est en discussion. Mme Ramel termine en rappelant de bien lui communiquer si toutes les factures ont été reçues et les paiements effectués. Les conseillers confirment qu'ils sont aussi d'avis que cette brochure a sa place sur le site de PERET et réitèrent leurs félicitations pour cette belle réalisation. Le Président M. Reichenbach termine en saluant la qualité du travail fourni.

- Les dates retenues pour les conseils 2024 sont :

Mercredi 15 mai 2024 à 18h30.

Mercredi 9 octobre 2024 à 18h30.

Les lieux des conseils seront indiqués avec les convocations.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président met un terme au Conseil à 18h55.

Pour le Conseil Intercommunal de
l'Association Scolaire Intercommunale
du Pays d'En Haut (ASIPE)

